

AVIS DE CONCOURS

 CENTRE DE GESTION de la fonction publique territoriale	Centre organisateur  CENTRE DE GESTION FINISTÈRE.		 Morbihan
Centre de Gestion des Côtes d'Armor	Centre de Gestion du Finistère	Centre de Gestion d'Ille et Vilaine	Centre de Gestion du Morbihan

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère (CDG29) ouvre et organise, au titre de l'année 2023, pour les collectivités et établissements publics territoriaux des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille Et Vilaine et du Morbihan

CONCOURS D'ACCÈS AU GRADE DE RÉDACTEUR TERRITORIAL Filière administrative - Catégorie B

Conditions d'accès :

■ CONCOURS EXTERNE :

Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau 4, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.

A titre dérogatoire aux conditions de diplômes exigées par les statuts, le concours externe est ouvert aux pères ou mères de famille d'au moins trois enfants, aux sportifs de haut niveau, aux possesseurs d'une équivalence de diplôme délivrée selon les modalités définies par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié et produite au plus tard le premier jour des épreuves, soit le 19 octobre 2023.

■ CONCOURS INTERNE :

Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux de la fonction publique hospitalière (article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986), aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions (soit le 23 mars 2023), comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier 2023.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen autre que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès aux cadres d'emplois considérés (article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984).

Les candidats doivent être en position d'activité à la date de clôture des inscriptions (soit le 23 mars 2023).

■ TROISIEME CONCOURS :

Ouvert aux candidats justifiants, au 1^{er} janvier 2023, de l'exercice pendant quatre ans au moins :

- Soit d'une ou plusieurs activités professionnelles privées, quelle qu'en soit la nature ;
- Soit d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ;
- Soit d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.
- Par dérogation, les activités syndicales des candidats bénéficiant d'une décharge d'activité de services ou mis à disposition d'une organisation syndicale sont prises en compte.

Nombre de postes : 110 ainsi répartis :

Concours externe	Concours interne	3 ^{ème} concours
50	55	5

Nature des épreuves :

Epreuve(s) écrite(s) le 19 octobre 2023 Au Parc des expositions du pays de Lorient à Lanester (56) et au Centre de Gestion du Finistère à Quimper (29)	Epreuve orale à partir de janvier 2024 au Centre de Gestion du Finistère à Quimper (29)
<p><u>Externe :</u></p> <p>1/ Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur des notions générales relatives aux missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales. (Durée : 3 heures ; coefficient 1).</p> <p>2/ Réponses à une série de questions portant, au choix du candidat lors de son inscription, sur l'un des domaines suivants. (Durée : 3 heures ; coefficient 1)</p> <p>a) Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ;</p> <p>b) Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ;</p> <p>c) L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales ;</p> <p>d) Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales.</p> <p><u>Interne et 3^{ème} concours :</u></p> <p>Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'un des domaines suivants, au choix du candidat lors de son inscription. (Durée : 3 heures ; coefficient 1)</p> <p>a) Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ;</p> <p>b) Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ;</p> <p>c) L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales ;</p> <p>d) Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales.</p>	<p><u>Externe :</u></p> <p>Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel et permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer ses fonctions, sa motivation et son aptitude à assurer les missions dévolues au cadre d'emplois. (Durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).</p> <p><u>Interne :</u></p> <p>Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois. (Durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).</p> <p><u>3^{ème} concours :</u></p> <p>Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel. (Durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).</p>

La brochure d'information est disponible sur le site du Centre de Gestion du Finistère : www.cdg29.bzh, dans la partie préinscription en ligne ou contacter le service concours du CDG29 pour plus d'informations.

Période et modalités d'inscription :

→ **RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION** : du 07 février au 15 mars 2023 inclus auprès du CDG29 :

- **par préinscription**, jusqu'à 23h59 (heure métropolitaine) dernier délai, sur les sites Internet :
 - www.concours-territorial.fr, le portail national des concours et examens professionnels,
 - ou sur celui du CDG29, www.cdg29.bzh.

Une borne d'accès internet est disponible au CDG29 pour effectuer la préinscription jusqu'au 15 mars 2023, 17h00, dernier délai.

Pour l'expédition de dossiers d'inscription, ou en cas de difficultés de connexion, contactez le service concours du CDG29 au 02.98.64.11.30.

→ **DEPOT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION** : du 07 février au 23 mars 2023 inclus auprès du CDG29 :

- **par voie dématérialisée**, uniquement via l'espace de connexion sécurisée du candidat,
- **par voie postale** (le cachet de la Poste ou d'un autre prestataire faisant foi),
- **à l'accueil** du Centre de Gestion du Finistère, jusqu'à 17h00, dernier délai.

L'inscription devra être effectuée sur le dossier original délivré par le CDG29 ou téléchargé sur les sites internet dédiés. Tout dossier d'inscription, qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription (ancienne session ou d'un autre CDG) ou d'un dossier d'inscription recopié sera considéré comme non conforme et refusé. De même, les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées.

L'inscription via Internet effectuée par un candidat ne sera validée qu'à réception du dossier d'inscription, accompagné des pièces justificatives.

Le CDG29 se réserve la possibilité de modifier les dates et lieux communiqués.

CDG29 - Service Concours - 7 boulevard du Finistère - 29000 QUIMPER - ☎ : 02 98 64 11 30
Adresse mail : concours@cdg29.bzh - Site internet : www.cdg29.bzh